

Les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale proposent pour les enfants de fonctionnaires et retraités de la fonction publique d'Etat de la région Occitanie le renouvellement de l'action :

"Accompagnement scolaire sur internet*"

avec



Cette action propose à chaque famille retenue par la SRIAS Occitanie :

- Un accès illimité, valable une année (du 01 novembre 2023 au 31 août 2024) à des milliers de fiches de cours, vidéos, quizz, examen, etc... dans 20 matières du CP à la terminale.
- La création d'un compte pour 5 enfants maximum.
- Des professeurs en ligne 6 jours / 7 de 17h à 20h pour répondre aux questions (Attention : ce ne sont pas des cours).
- Des e-cahiers de vacances pendant l'été.
- La participation d'1 € par famille / an (dans la limite des places disponibles).

En complément de l'offre "accompagnement scolaire" toutes les familles ont accès à :

Des cours particuliers à domicile	Des stages de vacances en présentiel
<ul style="list-style-type: none">• Cours du CP à la terminale,• 80 € de frais d'inscription offerts,• Tarif à partir de 43 € / heure selon le niveau de l'élève (sans avance du crédit d'impôt),• Sur toute la région Occitanie.	<ul style="list-style-type: none">• 10 % de réduction sur les stages de vacances dans les trois villes suivantes en Occitanie (Toulouse, Montpellier Tarbes).

L'accès à cette action aura lieu uniquement par une pré-inscription sur notre site

www.srias-occitanie.fr (rubrique « Pré-inscriptions en ligne » en Page d'accueil)

Vous recevrez un mail de confirmation de la SRIAS dans lequel seront indiquées les pièces justificatives à fournir pour finaliser votre demande d'accompagnement scolaire.

Pour les cours particuliers à domicile et les stages de vacances, vous devez contacter ANACOURS directement à compter du 01 novembre 2023. Les coordonnées de contact sont en ligne sur notre site.

Retrouvez toutes les informations et les modalités sur : www.srias-occitanie.fr

* Offre non contractuelle, limitée à une inscription par famille, dans la limite des places disponibles et du budget alloué par la SRIAS Occitanie. Seront priorisées les demandes des agents n'ayant jamais bénéficié de cette action.